



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Pôle social

Direction personnes âgées-personnes handicapées

**ARRÊTÉ**  
**fixant la composition du Conseil  
départemental de la citoyenneté et de  
l'autonomie (CDCA)**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le décret n° 2016-1785 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU les désignations opérées par les divers organismes, institutions et associations consultés aux fins de nommer les personnes appelées à siéger dans les différents collèges de l'une ou l'autre des deux formations spécialisées du CDCA ;
- SUR proposition de monsieur le Directeur général des services du Département de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** – Le CDCA est présidé de droit par le Président du Conseil départemental. En cas d'empêchement de celui-ci, la délégation est donnée à la Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpeph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

**Article 2 – La formation spécialisée relative aux personnes âgées est composée comme suit :**

1. Premier collège – représentant les usagers retraités, personnes âgées, leurs familles et proches aidants :

- a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
Petits frères des pauvres	Monsieur Fabrice BRUYERE	Madame Anne-Marie HOMMEL
FGRFP (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	Monsieur Robert JEANDET	Madame Mireille BERNARD
Union française des retraités (UFR)	Monsieur Hervé LÉONARD	Monsieur Gérard LIGNEY
Alzheimer Savoie	Monsieur Jean-Marc BOUTEILLIER	non désigné
Génération mouvement	Monsieur André TRAISSARD	Monsieur Maurice MARTINET
UDAF (Union départementale des associations familiales)	Monsieur Jean-Michel LASSAUNIERE	Monsieur Pierre ROCHAS

- b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur proposition des organisations syndicales :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
CFTC	Monsieur Jacky BARBIER	Madame Christiane BOLLON
CGT	en attente de désignation	en attente de désignation
CFDT	Madame Chantal DEBELLE-DUPLAN	Madame Sylvette KREUTER
FO	Madame Laurence D'INTRONO	Monsieur Frédéric HORCKMANS
CFE-CGC	non désigné	non désigné

- c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge :

Organisme	Nom titulaire	Nom suppléant
FDSEA	Monsieur Daniel FERROUX	Monsieur Michel DUCHENE Accusé de réception en préfecture 073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR Date de réception préfecture : 18/12/2025

UNSA	Monsieur Jean-Pierre TOUMIEU	Non désigné
FSU	Monsieur Luis-Michel RODRIGUEZ	Madame Jacqueline JOTHY

2. Deuxième collège – représentant les institutions

- a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

	Nom titulaire	Nom suppléant
Conseil départemental	Madame Corine WOLFF	Madame Claudine BONILLA
	Monsieur François MOIROUD	

- b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des maires :

EPCI/ Communes	Nom titulaire	EPCI/Communes	Nom suppléant
Barby	Monsieur Christophe PIERRETTON	La Motte-Servolex	Monsieur Luc BERTHOUD

- c) Le directeur départemental chargé de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant ;

ORGANISME	Nom titulaire	Nom suppléant
DDETSPP	Monsieur Philippe LACHAIZE	Monsieur Florent JAMBIN-BURGALAT

- d) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;  
e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

ORGANISME	Nom titulaire	Nom suppléant
ANAH	Madame Lisiane FERMOND	Madame Laurence TOURNÉ

- f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
CARSAT	Monsieur Pierre-Louis FERRETTI	Monsieur Denis ROUSSET
MSA	Monsieur Yves CŒUR	Madame Mireille BLANC-GONNET
CPAM	Monsieur Patrick LATOUR	Monsieur Daniel GRENSING

- g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Noms suppléants</b>
AGIRC-ARRCO	Madame Virginie RIVOIRE	Madame Marie-Pierre CLETY

- f) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
Mutualité française	Monsieur Edmond GUILLOT	Monsieur Lionel SALOMON

### **3. Troisième collège représentant les organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées**

- a) Six représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
CFTC	Monsieur Jacky BARBIER	Madame Christiane BOLLON
CGT	en attente de désignation	en attente de désignation
CFDT	non désigné	non désigné
FO	Madame Renée LAURENT	Monsieur Henri ROCHAS
CFE-CGC	Non désigné	En attente de désignation
UNSA	Monsieur François LAPPE	Monsieur Thierry LEBARCH

- b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>UDCCAS</b>	Monsieur Philippe BRANCHE	Monsieur Claude DURAY
<b>FHF</b>	Monsieur Pierre ALPHAND	Madame Julie JOYEUX
<b>ADIREPAS</b>	Monsieur Stéphane ABADIE	
<b>AFD - UNA</b>	Madame Marie-Claude LAURENT	Madame Véronique GUEDEL

- c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
	En attente de désignation par le bureau personnes âgées	En attente de désignation par le bureau personnes âgées

**Article 3 – La formation spécialisée relative aux personnes handicapées est composée comme suit :**

1. Premier collège – représentant les usagers, les personnes handicapées, leurs familles et les proches aidants :

- a) Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>Autisme Savoie</b>	Madame Bénédicte ZANONE	Madame Béatrice BURTIN
<b>APF (association des paralysés de France)</b>	Madame Brigitte BARLET	non désigné
<b>UDAPEI (Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés)</b>	Madame Marielle EDMOND	non désigné
<b>APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés)</b>	Madame Liliane GODET	Madame Evelyne TROC
<b>ADIS (association départementale pour l'insertion des sourds)</b>	Madame Amandine ROUSSEAU	Madame Anne-Edmée MEILLAN

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

<b>AFM (association française contre la myopathie)</b>	Madame Anne-Christine COLIN-JORE	Non désigné
<b>UNAFAM (union nationale des familles ou amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)</b>	Madame Annie DOLE	Madame Jocelyn DUSSYER
<b>Valentin HAUY (AVH)</b>	Monsieur Hubert SOLLIER	Monsieur Francis SERRE
<b>AFTC (association française des traumatisés crâniens)</b>	Madame Geneviève DRAMISSIOTIS	Monsieur Jean-Claude TROTEL
<b>CROIX ROUGE</b>	non désigné	non désigné
<b>Association des adultes et parents d'enfants dyslexiques APEDYS des 2 Savoie</b>	Madame Claire MOMMESSIN	non désigné
<b>ENFANCE ESPERANCE</b>	en attente de désignation	non désigné
<b>RETINA</b>	Madame Martine FACHINGER	
<b>SESAME AUTISME</b>	Monsieur Jean-Yves BILLOTTE	
<b>ATMP</b>	Madame Anne-Laure DEMEURE	Monsieur François RIETTE

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

b) Deuxième collège – représentant les institutions

- a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>Conseil départemental</b>	Madame Corine WOLFF	
	Monsieur Aloïs CHASSOT	Madame Claudine BONILLA

- b) Le Président du Conseil régional ou son représentant :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>Conseil régional</b>	Madame Alexandra TURNAR	Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

- c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des maires :

<b>EPCI/ Communes</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>EPCI/Communes</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>Cognin</b>	<b>Monsieur Franck MORAT</b>	<b>Challes les Eaux</b>	<b>Madame Josette REMY</b>

- d) Le directeur départemental chargé de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ou son représentant :

<b>ORGANISME</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>DDETSPP</b>	<b>Monsieur Philippe LACHAIZE</b>	<b>Monsieur Florent JAMBIN-BURGALAT</b>

- e) Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant ;

- f) Le recteur d'académie ou son représentant ;

- g) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;

- h) Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition de monsieur le Préfet :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>ANAH</b>	Madame Lisiane FERMOND	Madame Laurence TOURNÉ

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>CARSAT</b>	Monsieur Pierre-Louis FERRETTI	Monsieur Denis ROUSSET
<b>CPAM</b>	Monsieur Patrick LATOUR	Monsieur Daniel Gunther GRENSING

j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>Mutualité française</b>	Monsieur Edmond GUILLOT	Monsieur Lionel SALOMON

c) Troisième collège représentant les organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées :

a) Six représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
<b>CFTC</b>	Madame Sylvie AKE	en attente de désignation
<b>CGT</b>	en attente de désignation	en attente de désignation
<b>CFDT</b>	non désigné	non désigné
<b>FO</b>	Monsieur Hakime MOKRANE	Madame Anne-Laure BAILLET
<b>CFE-CGC</b>	Monsieur Serge PRADEAU	non désigné
<b>UNSA</b>	Monsieur Thierry LEBARCH	Monsieur François LAPPE

- b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et services médicosociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
FASEAIH	en attente de désignation	en attente de désignation
FEHAP	non désigné	non désigné
AGIR'H	non désigné	non désigné

- c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social de personnes handicapée, désigné sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>Nom suppléant</b>
	En attente de désignation par le bureau personnes handicapées	En attente de désignation par le bureau personnes handicapées

**Article 4** – La composition du quatrième collège est commune aux deux formations spécialisées et définie comme suit :

- a) Un représentant des autorités organisatrices de transports (AOT) désigné par le Président du Conseil régional :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>PAS DE SUPPLEANT</b>
<b>AOT – Grand Chambéry</b>	Madame Céline VERNAZ	

- b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>PAS DE SUPPLEANT</b>
<b>Bailleurs sociaux CRISTAL HABITAT</b>	Madame Caroline GUERLINCE	

- c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>	<b>PAS DE SUPPLEANT</b>
<b>CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)</b>	Madame Delphine PICHON	

- d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et, intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme, proposées conjointement par le Préfet et par le Président du Conseil départemental désignées dans les conditions prévues à l'article L149.2 du code de l'action sociale et des familles :

<b>Organisme</b>	<b>Nom titulaire</b>
PARI 3 S/APAMP 73	Monsieur Daniel JACQUIER
CODERS	en attente de désignation
ADAPAR	Monsieur Hervé BUGLI
Université savoisiennes du temps libre	en attente de désignation
AGATE (Agence alpine des territoires)	Madame Delphine PICHON

**Article 5 :** La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois années à compter de la date du présent arrêté. Tout mandat prend fin automatiquement à la date à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé. La qualité de membre du CDCA peut également prendre fin en cours de mandat, pour fait de démission, exclusion ou décès.

Les sièges vacants sont pourvus dans un délai de deux mois à la suite de la désignation d'un autre membre effectuée dans les mêmes conditions, donnent lieu à un arrêté modificatif.

La durée du mandat du ou des nouveaux membres court jusqu'à l'échéance initiale du mandat du ou des membres remplacés.

**Article 6 :** Toute contestation du présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38000 GRENOBLE.

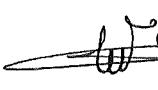
**Article 7 –** Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture,
- sur site internet du Département de la Savoie.

Chambéry le 18 DEC. 2025

Le Président,

Pour le Président

 La Vice-présidente  
déléguée

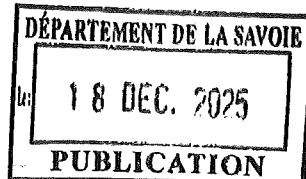
Corine WOLFF

18 DEC. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20251218-dpaph-CDCA-01-AR  
Date de réception préfecture : 18/12/2025